



AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PAPGR

Le Programme d'aide provisoire à la gestion des ressources (PAPGR) a été conçu pour renforcer la capacité des gouvernements et des organisations autochtones à participer de façon significative aux décisions concernant la gestion des terres et des ressources dans les régions qui ne sont pas encore visées par une entente définitive sur les revendications territoriales. Après le transfert des responsabilités en 2014, le gouvernement fédéral a cessé d'administrer le programme, et c'est le GTNO qui en a été chargé. Depuis, le financement annuel du programme est demeuré stable à 1,65 million de dollars, dont 75 % proviennent du gouvernement fédéral, et 25 % du GTNO. Au début de 2026, le GTNO a doublé sa contribution au PAPGR, laquelle est passée à 828 milliers de dollars. Grâce à cette augmentation, le budget annuel total du programme est passé à 2,1 millions de dollars.

En janvier 2026, le GTNO a tenu un atelier sur le PAPGR pour se pencher sur le programme et trouver des façons de l'améliorer. À la suite de cet atelier auquel participaient les gouvernements, des organisations et des organismes de cogestion, le MECC a mis des changements en œuvre pour améliorer le PAPGR.

Tout au long de l'atelier, les participants ont souligné plusieurs défis majeurs auxquels ils sont confrontés, notamment :

- Le financement actuel ne suffit pas à favoriser le renforcement des capacités à long terme, et plusieurs organismes ont du mal à couvrir les salaires et les dépenses d'exploitation principales;
- Les lignes directrices actuelles du PAPGR sont obsolètes, et le système de financement de base fondé sur la population ne reflète plus les réalités d'aujourd'hui;
- La participation des intervenants aux processus de demandes et de production de rapports liés au PAPGR met à rude épreuve la capacité organisationnelle des organismes.

Tenant compte de ces défis, le MECC a sollicité les commentaires des participants sur les modifications à apporter au programme, puis a réalisé les améliorations suivantes :

- Introduction d'un financement de base établi à 90 milliers de dollars pour les gouvernements et les organisations autochtones admissibles.
- Augmentation de 15 % des frais administratifs admissibles pour mieux aider à couvrir les frais généraux et administratifs.
- Élimination d'une des deux rondes de demandes de subventions liées aux pressions sur les ressources pour contribuer à réduire le fardeau administratif et distribuer les fonds du PAPGR plus tôt lors de l'exercice financier.



- Suppression de l'exigence de réaliser des audits financiers pour aider à diminuer la pression liée à la production de rapports ainsi que les frais pour les organisations.

L'atelier de janvier a réaffirmé le rôle clé du PAPGR en ce qui concerne le soutien à la participation des Autochtones à la gestion des terres et des ressources. L'atelier fait partie d'une démarche continue visant à améliorer la communication, à renforcer la collaboration, et à recueillir les commentaires directs des collectivités et des partenaires.